

Compétitions internationales

Nationalité

Pour participer à toute compétition internationale l'athlète doit être Suisse ou domicilié en Suisse. Attention : les athlètes qui n'ont pas la nationalité suisse doivent signer le formulaire *IBTF declaration* : <https://www.ibtf-batontwirling.org/athletedeclarationform>

Division et âges

Chaque pays membre de l'IBTF se voit représenté par un nombre d'athlètes limité selon le tableau de la section VII du Règlement du championnat suisse qui résume les règlements des compétitions internationales. Ces règlements sont également à disposition sur le site FSTB en anglais. Pour les catégories d'âge :

Juvenile = 9-11	Youth = 12-14	Junior = 15-17
Junior = 12-17	Senior = +18	Adulte = +22

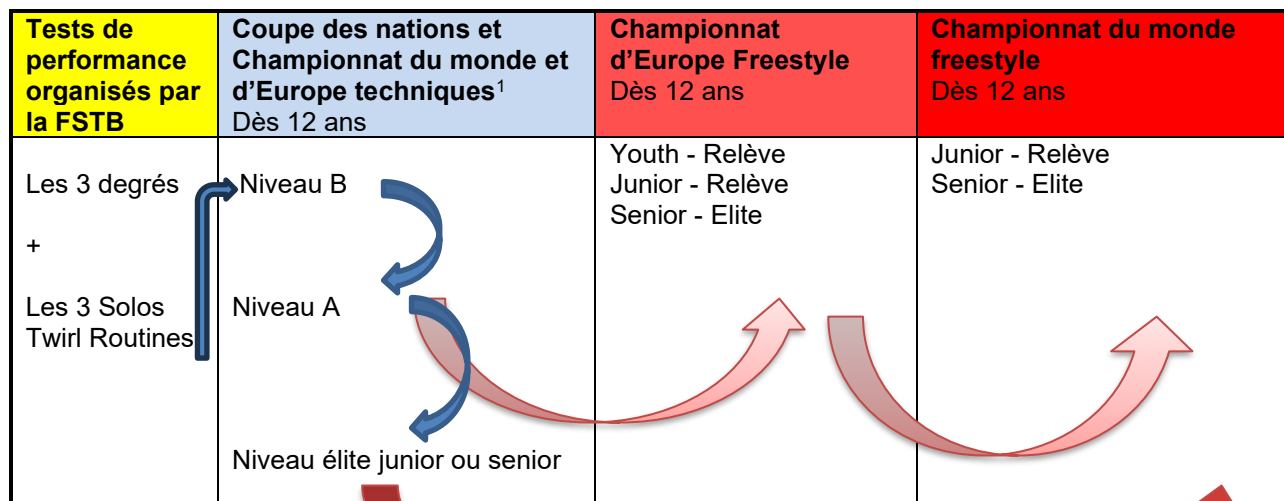
Dans les Freestyle Pair, Artistic Pair et Duet : l'athlète le plus âgé détermine la division. Pour les Teams et l'Artistic group : la moyenne d'âge détermine la division.

Il est rarement possible de participer à une compétition internationale avant l'âge de 12 ans (exception : solo 1 et 2 bâtons Juvenile lors du Championnat d'Europe technique), ce qui est correct pour le respect du développement de l'athlète.

Influence des compétitions internationales sur le parcours de l'athlète

L'IBTF impose le même principe que la FSTB : l'athlète doit être à l'aise dans la catégorie où il concourt. Pour cette raison, certaines compétition sont ouvertes seulement à l'élite de chaque pays et pour d'autres compétitions il y a un système de **promotion** (cf. Section VII du Règlement du championnat suisse). Le parcours conseillé par l'IBTF est représenté ci-dessous (suivre les flèches).

Pour les disciplines de danse le Comité de sélection décide quelle compétition est plus adapté pour quel athlète, couple ou équipe. Pour les disciplines techniques le classement du Championnat suisse fait foi.



¹ Pour les niveaux A, B et élite cf. Restrictions IBTF.